ques ou sphériques, avec ou sans bouilleurs ou réchauffeurs : 10 fr.-8 fr.

Idem tubulaires en tôle de fer, à tubes en fer, cuivre ou laiton, étirés ou en tôle clouée, à foyers intérieurs, et toutes autres chaudières do formes non cylindrique ou sphérique simple : 15 fr.-12 fr.

Gazomètres, chaudières découvertes, poêles et calorifères en tôle ou en fonte et tôle : 10 fr.

Machines-outils et machines non dénommées contenant 75 0/0 de fonte et plus : 9 fr.-6 fr. Idem 50 à 75 0/0 exclusivement de leurs poids en fonte : 15 fr.-10 fr.

Idem moins de 500/0 de leurs poids en fonte :

Plaques et rubans de cardes sur cuir, caoutchouc ou sur tissus purs ou mélangés : 60 fr.-

Sucre raffiné: 41 fr.-41 fr.

Peaux préparées de toute espèce : 30 fr.-30

Le Moniteur du 27 publie en outre le texte d'un décret qui dispose :

c Art. 1er. Les droits d'entrée établis par la convention conclue, le 12 octobre du présent mois, entre la France et la Grande-Bretagne, seront, à partir du 1er novembre prochain, applicables aux marchandises d'origine et de manufacture britanniques dénommées dans le tableau annexé au présent décret.

Art. 2. Les dispositions de notre décret du 29 septembre dernier restent et demeurent en vigueur à l'égard des marchandises reprises dans le protocole signé le même jour entre les plénipotentiaires français et anglais. et qui sont reproduites en tête de la convention précitée du 12 octobre présent mois. »

Suit un tableau indiquant les marchandises auxquelles les droits inscrits dans la convention du 12 octobre 1860 sont applicables à partir du 1er novembre 1860. Ce tableau comprend le cuivre, le zinc, le plond, l'étain, le bismuth brut, l'antimoine, le nickel, le manganèse, l'arsenic, les minerais non dénommés; les ouvrages en métaux de fonte, de fer et d'acier ; les instruments de chirurgie, d'optique et de précision; les armes de commerce (armes blanches et à feu); les outils et ouvrages en métaux divers; les machines et mécaniques (appareils complets); I s pièces détachées de machines.

Le Moniteur de lundi contient un décret du 28 octobre qui dispose :

Art. 1er. Les marchandises d'origine et de manufactures britanniques inscrites dans le traité conclu le 23 janvier 1860 entre la France et l'Angleterre, importées autrement que par navires français ou britanniques seront sou-

mises:

1 • A une surtaxe fixe de 0,25 centimes par 100 kilogrammes lorsque ces marchandises sont affranchies de tout droit à l'entrée, ou lorsqu'elles sont taxées à moins de 3 fr. par 100 kilogrammes;

> 2º Aux sartaxes édictées par l'article 7 de la loi du 28 avril 1816, lorsque ces marchandises sont assujetties à un droit de 3 fr. et au-dessus par 100 kilogrammes.

Un autre décret du même jour dispose :

Art. 1er. Les marchandises d'origine et de manufactures britanniques dénommées dans la convention susvisée du 12 octobre présent mois seront, selon les différentes catégories du tarif auxquelles elles appartiennent, importées par les ports désignés par les lois et règlements de douanes, et notamment par l'art. 20 de la loi du 28 avril 1816 et par l'art. 8 de la loi du 27

Commerce de la France pendant l'année 1859

La direction générale des douanes et des contributions indirectes publie chaque année un document des plus intéressants sur le commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères. C'est le résumé en quelques lignes de l'énorme in-folio qui vient de paraître, que nons allons mettre sous les yeux de nos

Le chiffre total des importations et exportations rénnies de 1859, tant pour le commerce général que pour le commerce spécial, s'est élevé à 5,412 millions. Il ne faut pas oublier que par commerce spécial on entend suitout ce qui entre dans la consommation intérieure du pays. Le chiffre que nous connons est la valeur actuelle, c'est-à-dire une valeur excessivement variable, comme le cours des produits auxquels elle s'applique; elle ressent nécessairement l'influence des fluctuations défavorables ou prospères du commerce et de l'industrie; la valeur officielle, au contraire, repose sur les bases déterminées en 1826, à la suite d'enquête, et représente une valeur moyenne qui sert à ramener toutes les marchandises à une unité commune; cela permet de totaliser et de comparer, sur une base uniforme, fixe, invariable, les résultats obtenus à différentes époques.

Le mouvement d'importation s'élève à 2,355 millions. A l'exportation le montant des valeurs est de 3,057 millions. Envisagées au point de vue du commerce spécial, on trouve que les importations et les exportations réunies donnent

3,907 millions.

Les deux modes de transport des marchandises du commerce extérieur, par mer et par terre, ont été employés à peu près dans les mêmes proportions que les années précédentes : 72 et 28 %. Dans les transports par mer, la part du pavillon français a été de près de 45 %.

Celles des puissances étrangères avec lesquelles nos échanges ont en le plus d'importance en 1859 sont : l'Angleterre, les Etat -- Unis, la Suisse, l'Association allemande, la Belgique, les Etats sardes, l'aspagne, la Turquie, le Brési!

Les pays de provenance se présent nt dans l'or les suivant, d'après le cang que leur assigne le chistre des produts importés : Angleterre, Suisse, Etats-Unis, Association commerciale allemande, Belgique, Turquie, Etats sard s, Espagne, Indes anglaises, Russie.

En résumant de la même manière les faits de l'exportation, on voir que les principaux pays de destination, d'après l'importance des marchandises qui y ont été expédiées, sont: Angleterre, Etats-Unis, Suisse, Belgique, Association commerciale allemande, Etats sardes, Espagne, Brésil, Turquie, Deux-Siciles.

Les produits de l'Algérie qui ont été livrés au marché intérieur de la métropole en 1859 se sont élevés à 41 millions (valeur officielle), et l'ensemble des expéditions faites à destination de ce même pays a été de 166 millions.

La somme totale des drawbacks ou primes d'exportation payés par le Trésor public, a atteint le chiffre de 48,801,915 francs.

Les navires armés pour la pêche de la morue, comprenant 516 navires ayant 14,929 hommes d'équipage, ont rapporté 288,718 quintaux métriques de morues vertes et sèches, d'huile, de draches, de rogues et d'issues.

Les produits en huiles et en fanons rapportés de la pêche de la baleine et du cachalot se sont élevés à 6,472 quintaux métriques.

samment sur le sein de Théodore... Elle était

Emilie poussa un cri bien déchirant; et, sai-

sissant entre ses bras le corps de sa jeune amie,

elle cherchait à la rappeler à la vie par ses ca-

resses éperdues. - Il était trop tard. - Maria

rouvrit à peine son œil mourant, et son regard,

déjà voilé par les ombres de la mort, se reposa

lèvres déjà raidies s'entr'ouvraient avec peine ...

de l'une elle prit la main de Théodore, posa

l'autre sur la tête de son amie, qui sanglottait à

côté d'elle... soupira quelques syllabes inintel-

ligibles... leva les yeux au ciel... et s'endormit

mais insensible à ses embrassements, et on

Il fallut arracher Emilie de ce cadavre désor-

Puis, soulevant lentement ses mains glacées,

sur le jeune homme qui la sontenait.

Souvenez-vous...

Serment solennel... Emilie ...

pour toujours...

l'emporta évanouie.

privée de connaissance.

Il a été armé en 1859, pour la pêche du hareng, 629 navires jaugeant ensemble 17,792 tonneaux et montés par 8,331 hommes d'équi-

Les produits de cette pêche qui ont été rapportés dans nos ports se sont élevés, en poissons frais et salés, à 16,382,400 kilogrammes.

Le transit, ou expédition des produits étrangers par emprunt du territoire français, a embrassé pendant la même année un poids total de 1,218,569 quintaux métriques, qui représentent une valeur actuelle de 537 millions.

Comme pays de provenance pour le transit vient en première ligne la Suisse, puis l'Angle-terre, l'Association allemande, la Belgique, les Etats sardes, les Etats-Unis.

Les pays de destination se classent dans l'ordre suivant: Angleterre, Suisse, Etats-Unis, Brésil, Association allemande, Espagne, Etats sardes et Belgique.

Les perceptions de toute nature opérées par le service des douanes se sont élevées à 228 millions 444,955 fr.; le Havre et Harseille ont reçu 49 % du montant total des perceptions; Nantes, 43 1/2; Paris, 7 4/2; Bordeaux, 8; Dunkerque, 4; Lille, 3; Rouen et Boulogne, 2; Jeumont, Strasbourg et Valenciennes, 1; les autres douanes réunies ont perçu 19 º/

Le nombre des voyages qui se sont effectués sous tous pavillons et par navires chargés, soit à voiles, soit à vapeur, entre la France d'une part, et les colonies et l'étranger d'autre part, a été de 45,475; les navires qui y ont été affectés jaugeaient ensemble 7,039,966 tonneaux. Notre marine a pris part à ces mouvements dans la proportion de 44 %, quant au tonnage.

Les pays étrangers avec lesquels la France a entretenu le plus de relations maritimes se présentent dans l'ordre suivant. Angleterre, Etats sardes, Etats-Unis, Espagne, Deux Siciles, Norwége, Turquie, Russie, Toscane, Suède, Brésil, Pays-Bas, Indes anglaises et Autriche.

Enfin nous terminerons en disant que le commerce de l'Algérie avec l'étranger et les entrepôts de France a été, en 1859, de 32 millions 770,093 fr., et son commerce avec la métropole de 105,101,313 francs, ou ensemble, 237 millions 871,400 francs

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

C'est à partir de demain, 1er novembre, que seront appliques les droits nouveaux sur les ouvrages en métal, les machines et pièces détachées et les sucres raffinés.

On parle d'une circulaire du ministre de l'instruction publique qui prescrirait de prendre dans tous les collèges et institutions publiques, des mesures très sévères contre l'usage du tabac et l'introduction des cigares. Des rapports seraient parvenus à S. Exc. le ministre, constatant que des élèves consommaient jusqu'à huit ou dix cigares par jour. La croissance physique de plusieurs d'entre eux et leur développement intellectuel s'en seraient trouvés fortement

Les travaux du chemin de fer de Béthune à Hazebrouck sont poussés avec la plus grande activité. Les constructions du débarcadère sont commencées, et le chemin d'accès sera entrepris sous peu de jours.

On assure que dès le mois de janvier prochain on voyagera sur la voie ferrée.

L'exécution de la ligne des houillères se

La plupart des sociétés dont la concession est donnée s'occupent activement de relier leurs

houillères aux canaux et aux lignes ferrées; la Compagnie de Bully-Grenay vient de terminer un chemin de fer de 13 kilomètres de longueur et qui aboutit au canal de La Bassée; celui de la Compagnie de Lens à Pont-à-Vendin, sur la Deûle, est achevé; les Compagnies de Auchyau-Bois et de Ferfay vont commencer un chemin de fer qui les reliera à Lillers, à la ligne des houillères et du canal; celui de la Société de Marler ira rejoindre à Choques le chemin de la Compagnie du Nord.

La Compagnie de Courrières doit canaliser la rivière de la Sensée, celle de Vendin, la Law, jusqu'à Béthune; nous plaignons les sociétés houillères qui, pour l'hiver prochain, ne seront par reliées, elles ne pourront lutter, elles verront leurs prix de revient augmentés dans la proportion énorme de 20 cent. l'hectolitre; elles seront traînées à la remorque des autres compagnies; mais quel bel avenir pour ces dernières, plus intelligentes, qui, en moyenne, gagneront 20 cent. à l'hectolitre, ce qui leur donnera l'économie considérable de 400,000 fr. par an sur une production de 2 millions d'hectolitres!

(Journal des Mines).

Le nommé Pierre Bara, ouvrier peintre, né à Tournay, vient d'être condamné par le tribunal de Lille, à un an de prison et cinq années de surveillance pour vol commis à Roubaix.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

RAPPORT fait au Conseil des Directeurs de la Caisse d'Épargne de Roubaix, sur les comptes de 1859, par M. Lecomte-Delerue, son viceprésident :

MESSIEURS,

Ainsi que cela doit être fait chaque année, conformément à nos statuts, je viens vous soumeitre mon rapport sur les opérations de notre Caisse d'épargne en 1859, sur les travaux de notre comptabilité et les comptes réglés fin de ladite année.

Versements & remboursements.

La Caisse d'épargne de Roubaix a reçu, en 1859 :

En 3,978 versements, dont 825 nouveaux déposants, la somme de. . . fr. 519,349 04 Intérêts perçus pendant l'année 51,428 61 Arrérages de rentes Capital existant au 1" janvier 1,306.659 30

> fr. 1,877,619 45 A déduire :

Remboursements faits pendant l'année à 445 livrets et achais de 42 rentes. . . .

Solde à fin décembre 1859 fr. 1,502,042 40 Progression de près de 200,000 fr. sur l'année 1858. Cette marche ascensionnelle est continuée dans ces huit premiers mois de 1860.

Fonds de réserve.

Le capital, au 1er janvier 1859, de 15,644 fr 12 cent., s'élevait à fin décembre à 16,591 fr 80 cent.; c'est une augmentation assez minime, mais qui nous permet, dans l'intérêt des déposants, de continuer à ne prélever qu'un quart pour % pour les frais généroux, au lieu de 1/2 º/o facultatif.

Le nombre des livrets est monté à 3,309. C'est

420 déposants de plus qu'en 1858.

Ces faits étab.issent la preuve de ce que nous avons dit les années précédentes que e les » Caisses d'épargne, depuis plusieurs années, » partout mieux appréciées, inspirent une pleine » et entière confiance. »

avait désiré voir encore le ciel, où commençait à briller la clarté scintillante des étoiles, et, appuyée sur le bras de son cousin, elle s'était assise sur le balcon. Son œil voilé de larmes s'arrêtait avec tendresse et douleur sur Emilie.

- Pauvre amie! dit-elle en passant son bras autour de son cou, que feras-tu seule sur la terre? Il ne te reste plus ni parents ni amis! - Et toi, Maria? tu me tiens lieu de tout.

Oh! oui, maintenant!... mais bientôt? - Vous m'oubliez donc tous deux? interrompit Théodore; ne suis-je pas votre cou-

- Théodore! répliqua Maria avec une vivacité qu'elle n'avait plus depuis longtemps; souvenez-vous de ce que vous venez de nous dire! Jurez-moi que vous serez son cousin, son frère, son appui!.. que vous ne l'abandonnerez ja-

- Oh! je vous le promets!

- Bien! reprit la pauvre souffrante, en appuvant son autre main sur l'épaule de Théodore; vous me faites goûter le seul sentiment de joie que je sois capable de goûter encore... Que mes bras, qui vous unissent maintenant, soient entre vous comme un lien pour le moment où je ne vivrai plus.

- Quittez cette sombre pensée, ma belle cousine. Vous vivrez longtemps encore pour votre amie et pour moi.

Maria secoua la tête. Elle leva les yeux au ciel et les y fixa quelque temps avec un sourire

mélancolique:

- Je crois voir là haut mon père et ma mère qui m'appellent; il faut que j'aille les re-En disant ces mots, elle se pencha comme

pour regarder encore, et sa tête tomba languis-

III

Il serait trop long de dépeindre la douleur d'Emilie. Deux jours elle fut plongée dans le plus grand délire. Théodore, après avoir donné les soins aux funérailles de sa malheureuse cousine, congédia ses domestiques et prépara son départ. - Lorsque tout fut prêt, il alla trouver

Elle était assise devant une table, la tête appuyée sur ses mains. Toute son attitude respirait l'abattement du désespoir. Elle n'avait pas entendu entrer Théodore, et il resta longtemps à la contempler en silence.

- Ma cousine Emilie! dit-il enfin. Elle tressaillit, et, levant la tête, jeta sur

Théodore un regard où se peignait l'égarement de la douleur. - Moi!... ah! ce n'est pas à moi sans doute

que vous croyez parler! Et une larme vint mouiller ses paupières

- Non, je ne me trompe pas! répartit vivement Théodore, c'est à vous, Emilie que ce titre appartient désormais. Je l'ai juré à l'ange que nous avons perdu, - et je tiendrai ma promesse.

— Il ne me reste plus de parents! dit Emilie, j'ai tout perdu! — Il me restait une amie... et je l'ai vue mourir dans mes bras!

- Mais moi! moi! ne suis-je donc rien pour vous? - Emilie, j'ai juré de vous consacrer ma vie; dès ce moment elle vous appartient tout entière. Parents, amis, vous retrouverez tout en

Emilie lui tendit sa main qu'il serra entre les siennes avec transport.

- Je me sie en vous, lui dit-elle. Les dernières paroles de Maria retentissent encore sur mon cœur. Elle m'a donné en vous un protectecteur et un guide. Désormais je ne suivrai plus que vos conseils.

Eh bien! vous serez ma cousine, reprit Théodore avec joie, -- vous savez qu'elle l'a

- Votre cousine! mais je ne le suis pas... malheureusement sans doute ...

- Qu'importe! - laissez-moi toujours vous en donner le nom. Cela seul me rendra si heureux! - Quoi, verriez-vous avec peine que je fusse votre cousin?

- Oh non!... au contraire, - mais... que voulez-vous que je fasse? - Rien - que de ne pas me démentir.

Quoi donc?

Vous serez ma cousine, - je vous appellerai Maria, et vous me répondrez comme si vous étiez Maria.

- Ensuite vous répondrez de même à mon

- Mais... ce sera le tromper.
- Le tromper! oh non! - il demandait une èce, je lui en amènerai une, plus jolie, plus aimable, plus aimante encore que celle qu'il a perdue. Il tronvera en nous deux enfants soumis; nous entourerons de caresses et d'attention ses cheveux blancs, et il nous bénira d'avoir ménagé cette consolation à sa vieillesse.

- Mais... je ne puis consentir...

- Vous voulez donc vous séparez de moi, crueste?. — Comment ferai-je, maintenant que je vous ai connue, pour vivre sans vous voir? Il faut donc que je vous sois bien odieux pour que vous me refusiez cette légère complaisance; que vous préfériez la solitude, l'abandon dans un monde qui vous est inconnu à l'ennui de m'avoir près de vous! - Emilie! ce n'est pas là ce que j'attendais de vous! Je suis bien mal-

- Monsieur Théodore, répartit Emilie d'une voix émue, --- vous avez tort de vous emporter ainsi, --- que vous ai-je die qui ait pu vous faire croire que vous me sussiez odieux! --vous! -- Il faudrait que je fusse bien ingrate pour reconnaître ainsi les services que vous m'avez rendus.

F. D'O ...

(La suite au prochain numéro).

pas un sement ner ici confirme Après succursa francs 4 trouvons vés sont

For

Notre

. En 1er, La Cai menter, fr. 700,0 principal

La 2e La 3e (cette Ca rivait qu La 4e

La 5e

La 6e

La 7e (Progr 439 dépe Les di beuge, ville, 1 taires et qui fait le chiffre La Sei lions; 9,000,00 tité de r

France

partie, a

le chiffr portent plus du Parmi rope, ce distingu lion 500 millions francs, c augment On le importan

administ

ment.

élevée et

Contin on l'a fa soins dan breuse d féliciter d notre Cai encore le manufact et n'imite de la car comprent travail. ! ment mi qui n'am

> Bulle Somn nouveaux 23 den Les op par MM. recteurs.

CAI

19 garç Du 29 o tisserand,

D

pers, tiss sier, et M Ange Eyer journalie de filature - August Mouton, be Henriette-Ménart, fil - Jean-J lanie-Anto Hinderick Caroline-J Vansteenk journalièr Marie-Sop

lier, célib Du 24. ouvrier cl au Calvair Du 25. fession, ru Du 26. gère , veu branchem journalière

Du 22 o

ans, menu